



LIGUE OUEST
994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
CHAMPIONNAT DE TIR A L'ARC
DE LA LIGUE OUEST
Samedi 17 mai 2025
Camp de la lande d'Ouée
Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine)

Annexe 1 : Développement durable

Référence : Règlement Permanent National 0776 FCD de Tir à l'Arc mis à jour en date du 11 décembre 2024

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de tir à l'arc de la Ligue Ouest de la FCD sera organisé par la section arc du CSL du 11^e RAMA le **samedi 17 mai 2025** au camp de la Lande d'Ouée à Saint-Aubin-du-Cormier.

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD, que le club dispose ou non d'une section tir à l'arc.

Dans le cadre de la convention inter-fédérations, cette phase régionale est qualificative pour le Championnat National FCD et pour la Coupe de France FFTA.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

2.1. Club Organisateur : CSL 11^e RAMA (section arc)

Responsable : ROUZIOUX Alain - 06 87 38 52 47 - arcrama@free.fr

Conseiller technique « tir à l'arc » : Françoise ROUZIOUX - 06 82 86 68 62 - rouziouxf@free.fr

2.2. Règlement particulier

Le championnat se déroule sur 2 séries de 6 volées de 6 flèches, aux distances mentionnées au règlement national. Rythme de tirs en **AB/CD** ou en **ABC** en fonction du nombre de participants.

Afin d'intégrer les archers en situation de handicap, un pas de tir adapté à leur capacité sera prévu à 20 mètres sur blason de 80. (Article 2.5 du règlement national).

Déclaré au calendrier FFTA dans le cadre de la convention inter-fédérations, il est susceptible d'accueillir, sur invitation et hors classement FCD, des archers FFTA.

A titre dérogatoire, des archers des autres ligues FCD ne pouvant participer à leur propre championnat de ligue pourront également être autorisés à participer à ce concours, hors classement du championnat de la Ligue Ouest.

Il est qualificatif pour les championnats de France FCD et FFTA.

2.3. Participation

La compétition est ouverte à tous les archers affiliés à la FCD, que leur CSA ait une section arc ou non.

Aucun score qualificatif n'est requis.

Pour être qualifié au championnat national FCD, outre les scores qualificatifs, les conditions d'accès sont rappelées dans le règlement national particulier mis à jour au 11 décembre 2024 (cf. SYGEMA).

2.4. Récompenses

En application de l'article 2 du règlement permanent :

- **Individuel** : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés ;
- **Équipe** : les trois premières équipes de chaque arme et les trois premières équipes jeunes seront récompensées.

2.5. Arbitrage - Jury technique

L'arbitrage sera assuré par des arbitres de la FFTA.

Dans la mesure du possible, un jury d'appel sera constitué.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport : à la charge des clubs participants.

3.2. Accueil : à partir de 11h.

Terrain stabilisé - Camp de la Lande d'Oué, Saint-Aubin-du-Cormier.

(A 84 - Sortie 28 St Aubin Panneaux routiers de fléchage du régiment à l'échangeur direction Mézières, ou A84 - Sortie 27, direction Gosné, Panneaux routiers de fléchage du régiment à l'entrée de Gosné).

En cas d'urgence : téléphone sur le terrain - Alain Rouzioux - 06 87 38 52 47

3.3. Organisation de la journée

- Repas 11h45 ;
- Ouverture du greffe : entre 11h00 et 11h30 et à partir de 12h30 ;
- Inspection du matériel : 13h00 ;
- Entraînement 3 volées : 13h00 ;
- Début du concours : à l'issue des volées d'entraînement ;
- Résultats et pot de l'amitié aux environs de 17-18 heures.

3.4. Restauration

Le samedi midi : repas sur réservation. Les frais de repas sont pris en charge par la Ligue pour les compétiteurs licenciés FCD.

Inscriptions aux repas sur le même formulaire d'inscription que les engagements, ainsi qu'éventuellement les repas pour les accompagnateurs.

Buvette sur le terrain (boissons, café, gâteaux...).

3.5. Santé

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Licences et documents

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2024-2025. La compétition étant sélective pour le national, les titres temporaires ne sont pas autorisés. Les archers devront présenter les justificatifs prévus à toute personne habilitée et notamment au greffe de la compétition.

4.2. Engagements

Les engagements se font exclusivement via l'espace SYGEMA **avant le 7 mai 2025, délai de rigueur.**

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation (y compris les frais de repas des accompagnateurs) sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

4.3. Droits d'inscription :

- Compétiteurs adultes : 10 €
- Compétiteurs jeunes (benjamins à juniors inclus) : gratuit, l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes, ainsi que pour les personnes en situation de handicap.
- Accompagnateurs : 10 € pour le repas

Nota : Les **accompagnateurs doivent être tous déclarés sur SYGEMA**, et être titulaires de la licence FCD 2024/2025 pour des questions de couverture d'assurance et d'accès à l'enceinte militaire.

Les listes nominatives des personnes présentes devront être déposées par le CSL 48h avant la date de la compétition, ainsi que -dans la mesure du possible- le type et l'immatriculation des véhicules.

Toute absence non justifiée d'un compétiteur le jour du concours fera l'objet d'une facturation à son club du montant financier engagé par la Ligue pour lui.

4.4. Financement

Les frais d'organisation seront pris en charge par la Ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la Ligue Ouest FCD.

4.5. Assurance

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

4.6. Bilan activités et compte-rendu

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition avec photos au secrétariat de la Ligue Ouest.

4.7. Droit d'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir à l'arc et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1

Angélique GAUTIER
Présidente de la ligue Ouest FCD



Destinataires (par courriel)

- Présidente de la Ligue Ouest ;
- Membre du comité directeur LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif « tir à l'arc » de la Ligue Ouest.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION

BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !

